

# Ajuntament / Commune de Banyuls dels Aspres



Les Aspres, Terres Catalanes — Benvinguts al País Català

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

**NOVEMBRE/DECEMBRE 2024**

**Lettre d'information N°50**

Malgré un contexte national incertain et tout aussi complexe à l'international, nous devons garder et nous gardons confiance en l'avenir.

Nous restons aussi plus que jamais solidaires avec nos compatriotes mahorais, très durement frappés par le passage désastreux du cyclone Chido, sur l'archipel français de Mayotte. Cette semaine, le conseil municipal de Banyuls dels Aspres a voté, sous l'égide de l'Association des Maires, un soutien financier à hauteur de 1500 € à La Protection Civile, partenaire de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte ».

Cette association française de secouristes est présente dans la région et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences : le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Malgré ces actualités malheureusement bien trop pesantes et anxiogènes, le mois de décembre doit rester, autant que possible, synonyme de fêtes, de partages et de solidarité.

Ces fêtes de fin d'année doivent être l'occasion de retrouver de l'énergie auprès de nos proches, des personnes que nous aimons et qui nous sont chères.

Nous vous souhaitons donc de pouvoir savourer une fin d'année festive et de partager des moments précieux en famille ou entre amis.

Nous terminons ensemble 2024, l'année 2025 s'ouvre à nous. A ce jour, le nouveau gouvernement de M. BAYROU n'est toujours pas en place. Depuis 2014, vos élu.es des conseils municipaux n'ont pas attendu que les ministres tout aussi successifs, aujourd'hui furtifs, demandent un effort budgétaire sans précédent aux collectivités territoriales pour conduire, avec prudence, leurs actions et leurs investissements.

Nous entamons les dernières marches avant la fin du mandat 2020/2026. De l'obscurité jaillit la lumière ! Des nouveaux défis se profilent devant nous, ensemble nous les relèverons. De nouvelles idées scintillent, ensemble nous les réaliserons !

**JOYEUX NÖEL & BONNES FÊTES ! BON NADAL I BONES FESTES !**



## Projet éolien ENGIE Green/CatEnR - Avancement du dossier

Le 25 octobre 2024, M. le Maire informait tous les élu.es du CM que la demande de PC du projet avait été déposée par ENGIE Green.

Auparavant, le 03 avril, conformément à la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables - APER, les élu.es du CM avaient défini 3 zones APER sur le territoire communal, qui avaient été validées sur le portail cartographique de planification des Energies renouvelables Climat/Energie.

A l'époque, M. le Maire n'avait tenu à incorporer que les 2 parcelles communales susceptibles d'accueillir 2 des 4 éoliennes en projet sur BdA.

Aujourd'hui, avec le dépôt du permis de construire, les 2 parcelles privées, susceptibles d'accueillir les 2 dernières éoliennes sont connues et donc identifiables.

En octobre 2024, ces directives régionales et gouvernementales avait été adressées aux 226 communes des P.O, qu'elles aient ou non identifié des ZAPER sur leur territoire : Seulement 68 d'entre elles dont moins de la moitié de celles de la COMcom' des Aspres ont répondu à la 1<sup>ère</sup> consultation. Aux vues des objectifs fixés, des ambitions régionales et nationales, cette « 1<sup>ère</sup> copie » n'a pas été jugée assez satisfaisante par l'Etat et les communes doivent en rendre une meilleure.

Les courriers reçus de Mrs les Préfets de Région et des P.O relatifs au lancement de la 2<sup>ème</sup> période d'identification des ZAPER, ont été présentés aux élu.es lors du CM du 13 novembre 2024. Leurs directives relancent les communes qui en sont vierges et invitent spécifiquement toutes les autres à des efforts complémentaires. Ces courriers sont téléchargeables sur le site de la Mairie.

Dès lors, M. le Maire avait alors informé les élu.es du CM de la possibilité de sa demande d'identifier ces 2 parcelles privées en ZAPER de la commune.

Il ne s'agit nullement d'agrandir les ZAPER sur la territoire mais bel et bien de les mettre à jour en incorporant ces parcelles privées déjà référencées dans la demande de PC en cours d'instruction.

D'autant plus que ces 2\*3 MW supplémentaires ainsi référencés sur la commune viendraient en déduction de ceux, à produire mutuellement sur le territoire communautaire d'ici 2030.

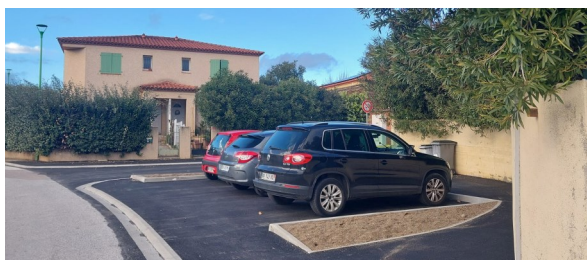
Sur proposition de M. le Maire, le 18 décembre dernier, le CM s'est prononcé majoritairement favorable à entamer les démarches pour définir et incorporer ces 2 parcelles aux ZAPER originelles de Banyuls dels Aspres.

La 2<sup>ème</sup> période d'identification se terminant le 14 janvier 2025 pour les enregistrer, la Municipalité attendra cette date butoir pour cartographier ces 2 parcelles privées A-801 et A-2102 sur la plateforme Climat/Energie.



## Prolongement d'un trottoir et Création d'un Parking de 3 places

Soucieuse de la sécurité de toutes et de tous, des grands comme des petits et du manque de stationnements périurbains, la Municipalité a lancé une restructuration de la Rue de Fontfrède, très empruntée pour desservir l'école.



La raquette à la jonction de la rue et du piétonnier accédant à la Rue du Canigou a été redessinée et réagencée.

Cet espace urbain, jusqu'alors pas vraiment défini, a été requalifié pour prolonger le trottoir existant et créer ces 3 stationnements supplémentaires.



## Banyuls dels Aspres fête et partage avec ses ainé.es



Le samedi 7 décembre, à l'avant-veille des fêtes de fin année, les élu.es du CM, les membres du CCAS et le personnel communal, ont chaleureusement retrouvé tous nos ainé.es pour le traditionnel repas de fin d'année.

Vous le savez, depuis 2014, nous pensons toujours très chaleureusement à toutes celles et tous ceux qui ne peuvent pas être parmi nous. Aussi cette année, pour les plus de 90 ans, qui ne pouvaient se déplacer à la salle des fêtes, la Municipalité avait mis en place sur inscription un portage à domicile, le même jour, du repas de fête identique.

Avant l'arrivée des fêtes, pour les absent.es au repas, les traditionnels colis de Noël ont été distribués à nos ainé.es de toute origine et de toute conviction.

Ainsi ce moment festif et de bonne humeur a donc pu être chaleureusement partagé avec l'ensemble de nos ainé.es. Ce beau et traditionnel rendez-vous banyulenc a d'ores et déjà été pris pour ... l'any que ve i per molts anys !

## Le Papa Noël partage un bel après-midi avec les enfants



Le comité Carnaval du Foyer Rural de BdA avait très bien préparé la venue du Père NOËL, le 15 décembre sur la Place du village.

Le joli décor et tous ses personnages installés sur la Place avaient déjà ravi les ainé.es le samedi d'avant. Sûr que son originalité a enchanté, une nouvelle fois, les enfants, leurs parents mais aussi le Père, la Mère Noël et leurs lutins.



Avec eux, malgré les caprices de la météo, les enfants ont pu passer leurs commandes de Noël, et avec eux, se faire joliment photographier.

MERCI aux bénévoles du Foyer rural et de l'APE de BdA, leurs décorations animent le village pendant les fêtes au profit de notre belle jeunesse qui a pu partager ce joli moment de féerie.

Tribune « AGIR ENSEMBLE POUR BDA » : Mme Dolorès CARRÉ, Mme Mireille FOXONET et M. Frédéric MALET nous ont fait savoir qu'il n'y aurait pas de tribune à paraître dans cette lettre d'information communale.

## Du Stade Municipal de BdA ... à la Coupe d'Afrique 2025 de rugby !

Hassan HAIMICHE, originaire de Banyuls dels Aspres, est à 38 ans, le talonneur du Céret Sportif. Passé par les clubs de Laroque des Albères, de l'US THUIR et de la JOPCC, et BdA XV, ce talentueux joueur vient de participer, à Casablanca, avec succès à 2 test-matches avec les Lions de l'Atlas, l'équipe nationale du Maroc.

Lors du repêchage du groupe B, avec son équipe, il a battu le Botswana (64-0) puis Madagascar (53-37) pour une place à la Coupe d'Afrique 2025. Désormais, Hassan et ses coéquipiers peuvent préparer la véritable finale de ce tournoi qui se disputera en février 2025. Les Lions de l'Atlas ne sont donc plus qu'à un succès de décrocher un ticket pour la coupe d'Afrique 2025 et les éliminatoires de la coupe du monde 2027.



Allez Hassan, tout BdA est derrière toi !

## BUDGET PARTICIPATIF 2024 : Projet réalisé et ceux en devenir !



Les 3 Projets lauréats de l'édition 2024 du BUDGET PARTICIPATIF qui ont été départagés par les votes banyulencs sont en partie réalisés ou en cours de réalisation.

Au mois d'octobre dernier, 7 distributeurs de "sacs à crottes" ont été déployés sur le village. Depuis pour plus de praticité et de commodité, des poubelles les ont rejoint.



La semaine dernière, les services techniques de BdA ont débuté les travaux préparatoires pour installer le projet phare de l'édition 2024 : La tyrolienne qui sera mise en place par la société éditrice en ce début d'année 2025.

Le jeu de tennis de table, 3<sup>ème</sup> projet porté par les habitants, sera quant à lui, aussi installé prochainement sur la plaine de jeux.

## ACQUISITION FONCIÈRE au STADE MUNICIPAL



La Municipalité de Banyuls dels Aspres a eu l'opportunité d'acquérir un terrain privé de près de 4 000 m<sup>2</sup> au bénéfice de la commune.

La situation de cette parcelle, en bordure du stade et notamment du boulodrome, reste en adéquation avec les orientations et les perspectives que la commune envisage à plus ou moins long terme sur le site de la plaine de Jeux.

A l'instar de ce qui avait été pensé à l'époque, pour les 2 terrains sur la Route de l'Alzine, et de ce qu'ils sont devenus aujourd'hui, il a paru judicieux à la commune d'investir foncièrement 60 000 € pour les générations futures.

Dans un avenir proche, plusieurs options pourront donc s'ouvrir aux futur.es élu.es sur le devenir et la modernisation de ce site sportif multimodal, déjà très prisé non seulement des banyulencs mais aussi des habitants de communes voisines : Redimensionnement de la pelouse, nouvelle entrée du boulodrome, emplacement pour une microstation de traitement des eaux usées, réaménagement de la buvette et de la salle André RIU, une salle polyvalente ...

## SECHERESSE/RETRACTATION des SOLS - Demande de Classement CATASTROPHE NATURELLE

Cet été, la Municipalité avait constitué, auprès de la Préfecture des PO, un dossier de demande de reconnaissance de CATASTROPHE NATURELLE relatif à la sécheresse et à la rétractation des sols impactant la structure de certaines habitations sur le village.

Aujourd'hui, ce dossier est toujours en instruction.

Si nous devons recevoir de nouvelles demandes étayées supplémentaires, nous pourrions constituer un volet additif.



# INFO COLLECTES



## CONDITIONS DE REPORT DES COLLECTES

- Mercredi 25 décembre 2024
- Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025

Pour les deux semaines les tournées de collecte seront modifiées comme indiqué ci-dessous :

Toutes les collectes habituellement effectuées **le MERCREDI seront repoussées au SAMEDI**

Toutes les collectes habituellement effectuées **le SAMEDI seront avancées au VENDREDI**

Pour toute demande, merci de contacter le Centre Technique Communautaire au 04 68 66 59 61.



## PROPRETÉ et VIVRE-ENSEMBLE, c'est l'affaire de toutes et de tous !



APPEL AU CIVISME



### LES POUBELLES NE DOIVENT PAS RESTER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Votre bac d'ordures ménagères et votre bac ou sac jaune sont

- à sortir la veille de la collecte
- à rentrer au plus tard le soir de la collecte



Devant la multiplication des faits d'incivilités et pour le bien de toutes et de tous, la Municipalité rappelle une nouvelle fois que des comportements inadaptés portent atteinte à notre cadre de vie et aux règles essentielles du bien vivre ensemble.

Ces agissements irrespectueux nous pourrissent la vie à toutes et à tous. Ils sont très souvent à l'origine d'un sentiment d'insécurité et/ou de malpropreté du village. Ce n'est pas faute d'équiper nos rues et lieux publics de dispositifs « sacs à crottes » et de poubelles.

Dans le cadre des pouvoirs de police conférés au Maire, aux Adjoint.es et à notre ASVP, nous intervenons en fonction de nos moyens et selon la nature des faits. Il reste essentiel de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre pour garder notre village propre et aussi agréable à habiter : Les sorties/entrées de vos bacs de collecte, les stationnements publics et leur durée, les lignes jaunes devant chez vous ou chez votre voisin, l'interdiction de brûler vos végétaux même dans votre jardin, limiter les aboiements de vos chiens, leurs déjections dans la rue et les tenir en laisse ... C'est fou ce que le respect de tous ces petits riens faciliterait grandement et simplifierait largement la vie de toutes et de tous pour un harmonieux village au quotidien !



# Calendrier de Collecte 2025



Comme vous le savez, la collecte de vos bacs jaunes individuels s'effectue tous les 15 jours, suivant un zonage prédéfini. Elle est ainsi réalisée en fonction des semaines paires et impaires. C'est bien le numéro de semaine qui détermine son statut pair ou impair. Vous trouverez ci-après un calendrier qui vous permettra d'identifier de façon très rapide vos jours de collecte.

JANVIER								FÉVRIER								MARS								AVRIL							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1			1	2	3	4	5	5						1	2	9						1	2	14		1	2	3	4	5	6
2	6	7	8	9	10	11	12	6	3	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	15	7	8	9	10	11	12	13
3	13	14	15	16	17	18	19	7	10	11	12	13	14	15	16	11	10	11	12	13	14	15	16	16	14	15	16	17	18	19	20
4	20	21	22	23	24	25	26	8	17	18	19	20	21	22	23	12	17	18	19	20	21	22	23	17	21	22	23	24	25	26	27
5	27	28	29	30	31			9	24	25	26	27	28			13	24	25	26	27	28	29	30	18	28	29	30				
																14	31														

MAI								JUIN								JUILLET								AOÛT							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
18				1	2	3	4	22						1	2	27		1	2	3	4	5	6	31				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11	23	2	3	4	5	6	7	8	28	7	8	9	10	11	12	13	32	4	5	6	7	8	9	10
20	12	13	14	15	16	17	18	24	9	10	11	12	13	14	15	29	14	15	16	17	18	19	20	33	11	12	13	14	15	16	17
21	19	20	21	22	23	24	25	25	16	17	18	19	20	21	22	30	21	22	23	24	25	26	27	34	18	19	20	21	22	23	24
22	26	27	28	29	30	31		26	23	24	25	26	27	28	29	31	28	29	30	31				35	25	26	27	28	29	30	31
								27	30																						

SEPTEMBRE								OCTOBRE								NOVEMBRE								DÉCEMBRE							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
36	1	2	3	4	5	6	7	40			1	2	3	4	5	44					1	2	49	1	2	3	4	5	6	7	
37	8	9	10	11	12	13	14	41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9	50	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21	42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16	51	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28	43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23	52	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30						44	27	28	29	30	31			48	24	25	26	27	28	29	30	1	29	30	31				

- Semaines Paires
- Semaines Impaires
- Jours fériés Collecte maintenue
- Jours fériés Collecte annulée et reportée selon conditions

JOURS FÉRIÉS			
1 <sup>er</sup> janvier 2025 Jour de l'An	Mercredi	29 mai Ascension	Jeudi
21 avril Lundi de Pâques	Lundi	3 juin Lundi de Pentecôte	Lundi
3 <sup>er</sup> mai Fête du travail	Jeudi	14 juillet Fête Nationale	Lundi
8 mai Vendredi 1945	Jeudi	15 août Assomption	Vendredi
1 <sup>er</sup> novembre Toussaint	Samedi	11 novembre Armistice de 1918	Mardi
25 décembre Noël	Jeudi		



# Calendrier des Encombrants 2025



RAMASSAGE SUR INSCRIPTION AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES, AU PLUS TARD 48H AVANT LA DATE FIXÉE. N° UNIQUE : 04.68.66.59.61

Qu'est qu'un encombrant ?

Les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'utilisateur de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meubles...). Tout objet ne répondant pas à ce critère ne sera pas collecté.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<b>Banyuls Dels Aspres</b>	mardi 28 janv	mardi 25 févr	mardi 25 mars	mardi 15 avr	mardi 20 mai	mardi 17 juin	jeudi 17 juil	mardi 26 août	mardi 23 sept	mardi 21 oct	mardi 18 nov	mardi 16 déc
<b>Brouilla</b>	mardi 14 janv	mardi 11 févr	mardi 11 mars	mardi 08 avr	mardi 06 mai	mardi 03 juin	mardi 01 juil	mardi 12 août	mardi 09 sept	mardi 07 oct	mardi 04 nov	mardi 02 déc
<b>Caixas</b>	jeudi 16 janv	jeudi 13 févr	jeudi 13 mars	jeudi 10 avr	mardi 13 mai	jeudi 05 juin	jeudi 03 juil	jeudi 14 août	jeudi 11 sept	jeudi 09 oct	jeudi 06 nov	jeudi 04 déc
<b>Calmeilles</b>												
<b>Camélas</b>	jeudi 30 janv	jeudi 27 févr	jeudi 27 mars	jeudi 24 avr	jeudi 22 mai	jeudi 19 juin	mardi 22 juil	jeudi 28 août	jeudi 25 sept	jeudi 23 oct	jeudi 20 nov	jeudi 18 déc
<b>Castelnou</b>												
<b>Fourques</b>												
<b>Llauro</b>												
<b>Montauriol</b>	jeudi 16 janv	jeudi 13 févr	jeudi 13 mars	jeudi 10 avr	mardi 13 mai	jeudi 05 juin	jeudi 03 juil	jeudi 14 août	jeudi 11 sept	jeudi 09 oct	jeudi 06 nov	jeudi 04 déc
<b>Oms</b>												
<b>Passa</b>												
<b>Ste Colombe</b>												
<b>St Jean-Lasseille</b>	mardi 14 janv	mardi 11 févr	mardi 11 mars	mardi 08 avr	mardi 06 mai	mardi 03 juin	mardi 01 juil	mardi 12 août	mardi 09 sept	mardi 07 oct	mardi 04 nov	mardi 02 déc
<b>Terrats</b>												
<b>Thuir Centre</b>	mardi 14 janv jeudi 16 janv mardi 28 janv jeudi 30 janv	mardi 11 févr jeudi 13 févr mardi 25 févr jeudi 27 févr	mardi 11 mars jeudi 13 mars mardi 25 mars jeudi 27 mars	mardi 08 avr jeudi 10 avr mardi 15 avr jeudi 24 avr	mardi 06 mai mardi 13 mai mardi 20 mai jeudi 22 mai	mardi 03 juin jeudi 05 juin mardi 17 juin jeudi 19 juin	mardi 01 juil jeudi 03 juil mardi 17 juil mardi 22 juil	mardi 12 août jeudi 14 août mardi 26 août jeudi 28 août	mardi 09 sept jeudi 11 sept mardi 23 sept jeudi 25 sept	mardi 07 oct jeudi 09 oct mardi 21 oct jeudi 23 oct	mardi 04 nov jeudi 06 nov mardi 18 nov jeudi 20 nov	mardi 02 déc jeudi 04 déc mardi 16 déc jeudi 18 déc
<b>Thuir lotissements</b>	jeudi 16 janv jeudi 30 janv	jeudi 13 févr jeudi 27 févr	jeudi 13 mars jeudi 27 mars	jeudi 10 avr jeudi 24 avr	mardi 13 mai jeudi 22 mai	jeudi 05 juin jeudi 19 juin	jeudi 03 juil mardi 22 juil	jeudi 14 août jeudi 28 août	jeudi 11 sept jeudi 25 sept	jeudi 09 oct jeudi 23 oct	jeudi 06 nov jeudi 20 nov	jeudi 04 déc jeudi 18 déc
<b>HLM Thuir</b>	jeudi 30 janv	jeudi 27 févr	jeudi 27 mars	jeudi 24 avr	jeudi 22 mai	jeudi 19 juin	mardi 22 juil	jeudi 28 août	jeudi 25 sept	jeudi 23 oct	jeudi 20 nov	jeudi 18 déc
<b>Tordères</b>	jeudi 16 janv	jeudi 13 févr	jeudi 13 mars	jeudi 10 avr	mardi 13 mai	jeudi 05 juin	jeudi 03 juil	jeudi 14 août	jeudi 11 sept	jeudi 09 oct	jeudi 06 nov	jeudi 04 déc
<b>Tresserre</b>												
<b>Trouillas</b>	mardi 28 janv	mardi 25 févr	mardi 25 mars	mardi 15 avr	mardi 20 mai	mardi 17 juin	jeudi 17 juil	mardi 26 août	mardi 23 sept	mardi 21 oct	mardi 18 nov	mardi 16 déc
<b>Villemolaque</b>												